

PROJET TH3 MAGNY - EXTENSION P34

Note de Synthèse Présentation des travaux préparatoires anticipés

1. Objet

Cette note détaille les travaux préparatoires relatifs au projet de construction du Datacenter « P34 », qui seront anticipés avant l'obtention du Permis de Construire d'une part, et avant la fin d'instruction du dossier ICPE d'autre part et cela dans l'unique but de maintenir la date prévisionnelle de livraison du bâtiment P3 au 30/04/2028.

Ces travaux préparatoires anticipés seront finalisés en fin d'année 2026.

Nous précisons que la note anticipée des travaux concerne uniquement la date de démarrage du chantier, et que celle-ci est à lire conjointement avec le Dossier d'Autorisation Environnementale. Tous les impacts environnementaux du chantier et les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation associées sont analysés dans l'étude d'impact du dossier.

2. Description des travaux à réaliser

Les travaux anticipés présentés répondent aux exigences réglementaires de l'article L181-30 du code de l'environnement.

Les travaux préparatoires proposés se décomposent comme suit :

- Installations de chantier
- VRD & Terrassement
- Gros-œuvre & Parois de soutènement

Les ouvrages sont considérés comme indissociables en phases de travaux à réaliser.

L'accès visiteurs et la voirie existants sont prévus maintenus et accessibles lors de ces travaux. Le repérage des différentes zones de travaux est présenté en partie 3 de la présente note.

2.1. Détail de la partie installations de chantier

Afin d'assurer la mise en œuvre des installations de chantier, préalable à la réalisation des travaux, les opérations suivantes seront réalisées :

- Installation et mise en œuvre de modules chantier au plus près des bâtiments F et H avec sanctuarisation de la zone intermédiaire pour créer une zone de stationnement ;
- Cloisonnement de la future zone chantier P34 par des barrières HERAS ;
- Réaliser les raccordements en énergie et fluide de la Base-vie.

Les installations de chantier devront être engagées en septembre 2026 afin d'être opérationnelles début octobre pour permettre le démantèlement de la Base-vie P5 afin de procéder aux phases de terrassement de la zone.

Pour mémoire, l'accès au nord-est du site (au nord du bâtiment P5) était inclus, instruit et accepté lors du traitement du Porter-à-Connaissance du bâtiment P5 en fin d'année 2024.

2.2. Détail de la prestation VRD & Terrassements

Les travaux de VRD et de terrassement suivant seront réalisés de façon anticipée :

- Création de 2 zones de stationnement chantier (1 zone déjà existante, marquage à réaliser) ;
- Création de 2 zones de stockage (2 100 m²) ;
- Réaménagement et nivellement de l'ensemble des espaces verts de la future zone chantier ;
- Abattage de 3 arbres (2 Marronnier d'Inde et un Pin), identifiés dans l'étude d'impact écologique. Un plan de repérage de ces arbres est présenté dans le chapitre 3 de la présente note. Nous précisons que seuls les arbres dont l'abattage est absolument nécessaire au projet seront coupés. De plus un suivi écologique du chantier sera effectué par un écologue qui contrôlera la mise en place de la protection physique et le respect de l'évitement d'impact au long du chantier ;
- Terrassement pleine masse ;
- Mise en œuvre des canalisations de rétention des eaux de pluie au Nord-Ouest de P3 ;
- Réalisation des voiries Nord et Ouest de la zone chantier avec création d'une zone de retournement pour les engins de chantier et poids-lourds

2.3. Détail de la prestation Gros-œuvre & Parois de soutènement

Les travaux de gros œuvre suivant seront réalisés dans le cadre de travaux anticipés :

- Réalisation des parois de soutènement ;
- Réalisation des fondations des groupes électrogènes EI 120 extérieurs : Micropieux, longrines, essais par impédance mécanique ... ;
- Réalisation des terrassements complémentaires : Essais à la plaque, fouilles complémentaires pour fosses, réseaux sous radier ;
- Travaux de démolition P0 : Préparation des zones plateformes élévatrices et escaliers pour connexions futures des planchers P0-P3.

3. Repérage des zones de travaux

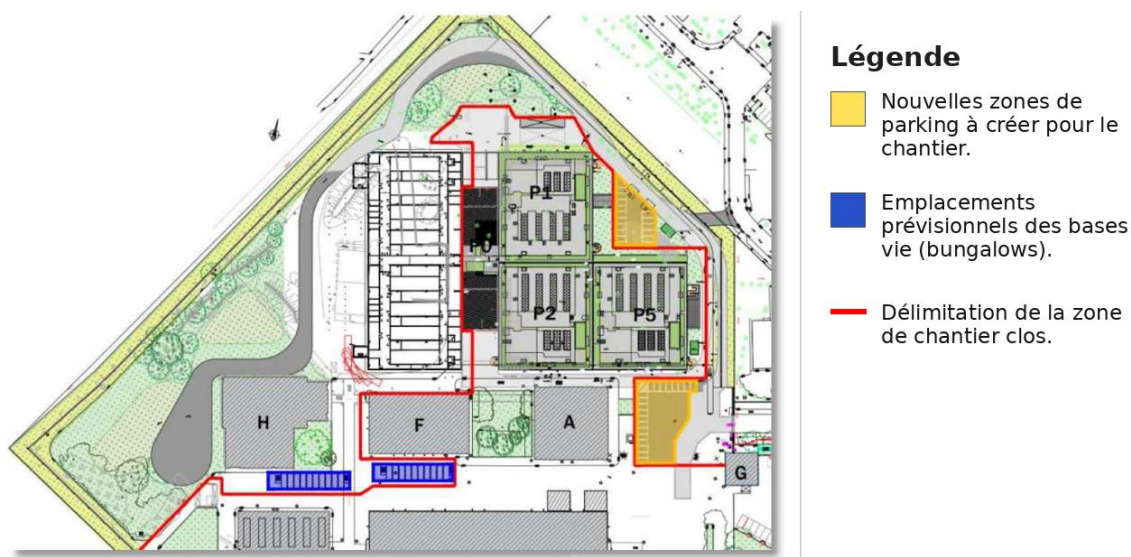


Figure 1 : Identification des zones chantier pour mise en œuvre des barrières de délimitation de la zone chantier, création des zones de stationnement et mise en œuvre de la Base-vie P34.

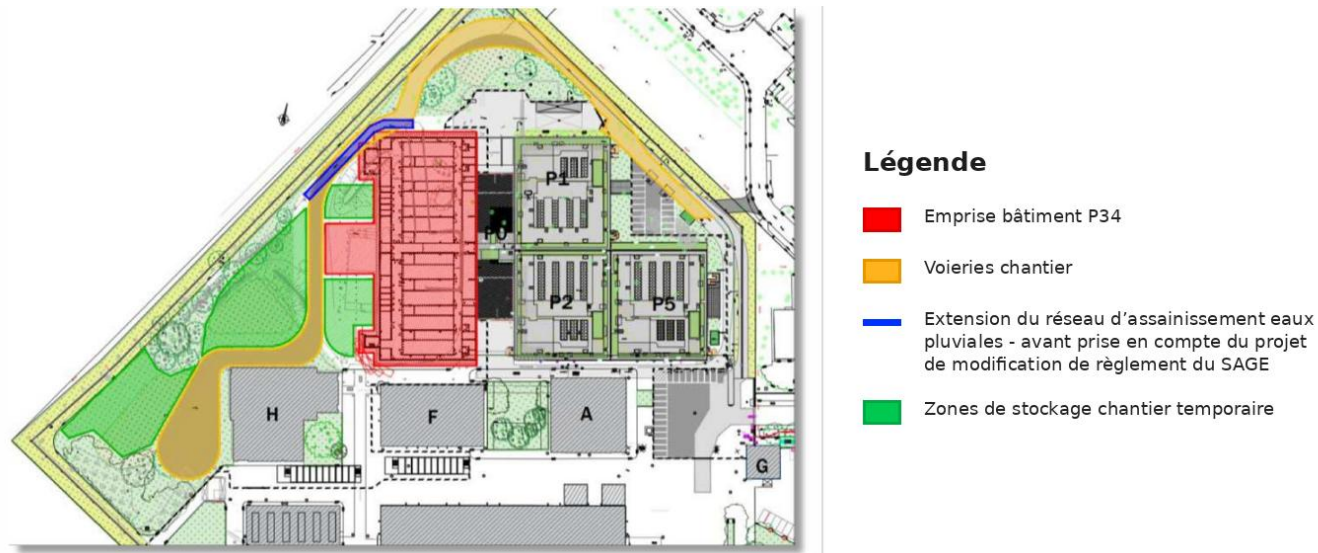


Figure 2 : Identification des zones chantier pour le prolongement du réseau eau de pluie, espaces de stockage, excavation de l'emprise P34 et voiries avec zone de retournement.

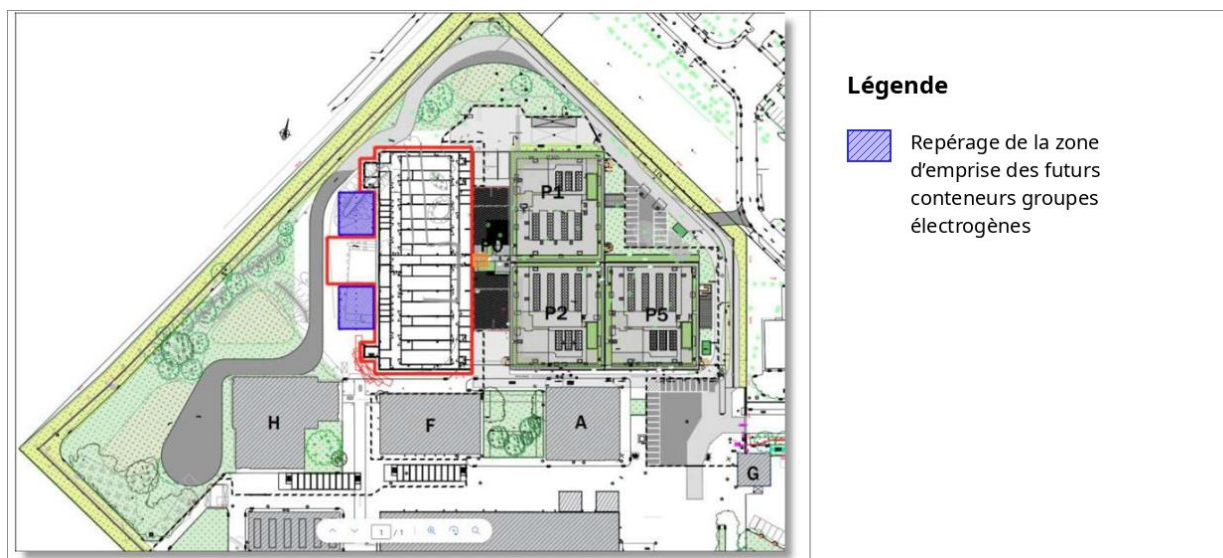


Figure 3 : Identification des zones chantier pour la création des fondations des groupes électrogènes et Grues de chantier ainsi que la Phase de démolition en PO en préparation de la mise en œuvre des plateformes élévatoires et escaliers de jonction entre PO et P3.

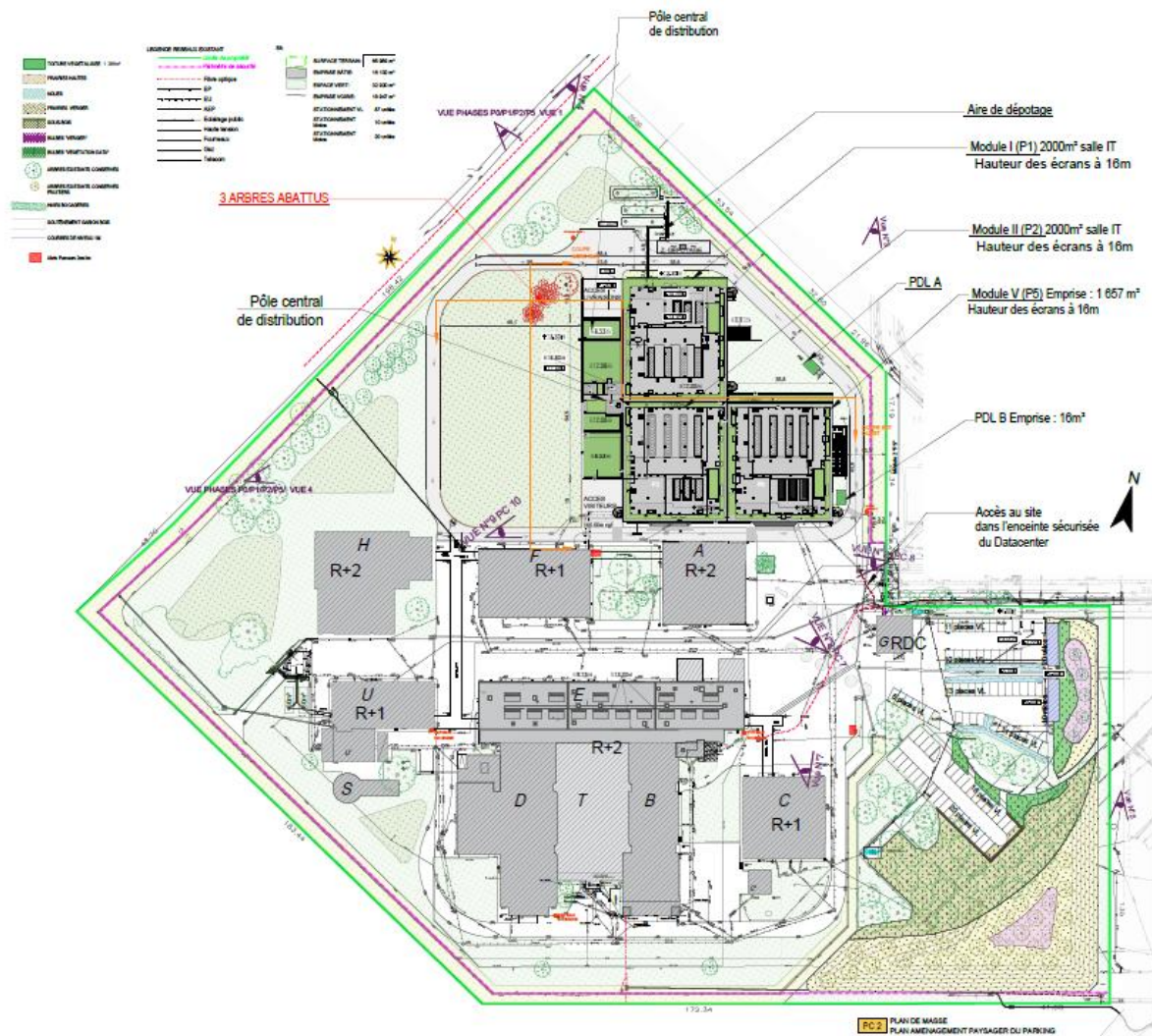


Figure 4 : Repérage des arbres abattus dans le cadre du projet

[illegible]

6/7

Conformément à l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale, le démarrage anticipé des travaux est conforme au planning requis par l'écologue pour la protection de la biodiversité et les mesures présentées dans l'étude d'impact pour la phase travaux seront bien appliquées. Un écologue sera missionné pour veiller au suivi et à la bonne application des mesures précitées.